

La conclusion des contrats électroniques

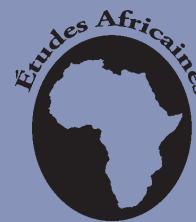
Étude de droits africains et européens

Les contrats électroniques, du fait de l'immatérialité et de la rapidité de leur conclusion, de l'éloignement des parties contractantes, de l'automatisation de leur processus de conclusion et de l'opacité des réseaux électroniques, se distinguent des contrats formés entre parties présentes ou conclus par les moyens traditionnels de communication à distance. Ces caractéristiques donnent lieu à un mode technique particulier de conclusion des contrats, régi par des règles juridiques particulières, tant en droit burkinabè et de la CEDEAO qu'en droits européens, belge et français.

Ces règles propres aux contrats électroniques constituent ce qu'on peut appeler le « droit spécial des contrats électroniques ». L'ouvrage montre que ce droit spécial, interprété à la lumière des caractéristiques susmentionnées, engendre un processus de formation du contrat différent de celui du droit commun des contrats. Il est alors concevable de parler de contrats électroniques pour désigner, non pas des contrats distincts par la nature juridique de leurs prestations, mais des contrats dont le processus de conclusion est particulier.

Titulaire d'un master en droit des affaires de l'université de Ouagadougou et d'un master en droit et gestion des technologies de l'information et de la communication de l'université de Namur (Belgique), Windpagnangdé Dominique KABRE est docteur en sciences juridiques et enseigne à l'université de Ouaga-II. Il donne aussi des cours de droit dans plusieurs universités et instituts privés du Burkina Faso.

ISBN : 978-2-336-29211-3
52 €



La conclusion des contrats électroniques

Étude de droits africains et européens

Windpagnangdé Dominique KABRE

Windpagnangdé Dominique KABRE

La conclusion des contrats électroniques

Étude de droits africains et européens

Préface d'Étienne MONTERO